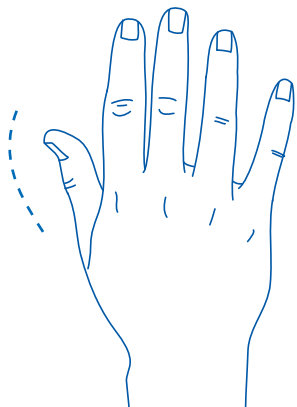


CODE D'ÉTHIQUE AIDE-MÉMOIRE

QUE FAIRE SI JE SUIS DANS UNE SITUATION DIFFICILE POUR LAQUELLE LE CODE NE M'OFFRE PAS UNE AIDE SUFFISANTE ?

Il arrive de se retrouver dans des situations complexes auxquelles il n'y a pas de solution évidente. Si tel est le cas, des avenues s'offrent à vous, telle la consultation de notre site web. S'il s'agit d'une situation clinique, il est possible de consulter l'Unité ou le Comité d'éthique clinique de votre secteur. Il est aussi fortement recommandé de s'adresser aux supérieurs immédiats ou aux autorités compétentes pour obtenir avis et conseils.

ETHIQUECLINIQUE@UMONTREAL.CA
MED.UMONTREAL.CA/ETHIQUE-CLINIQUE



L'ÉTHIQUE
CLINIQUE ME
GUIDE

Tous commentaires ou suggestions peuvent être adressés au Bureau de l'éthique clinique de la Faculté de médecine.

Comme membre de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, vous vous engagez à être chaque jour digne représentant des valeurs facultaires énoncées par ce code d'éthique.

LA FACULTÉ DE MÉDECINE
EST FIÈRE DE VOUS COMPTER
PARMI SES MEMBRES.



QU'EST-CE QU'UN CODE D'ÉTHIQUE ?

Le code d'éthique de la Faculté de médecine est un guide énonçant les valeurs mises de l'avant par la faculté et ses membres. Ces valeurs guident et orientent les actions et les interactions des membres de la faculté dans le cadre de leurs responsabilités face aux individus qu'ils côtoient et à la communauté qu'ils desservent.



À QUOI SERT LE CODE D'ÉTHIQUE ?

Les membres de la faculté sont fréquemment confrontés à des situations présentant des enjeux complexes pour lesquelles il n'existe pas de solution simple. Ce code cherche à aider, orienter, guider et soutenir les membres confrontés à de telles situations.

À QUI S'ADRESSE LE CODE D'ÉTHIQUE ?

Le code d'éthique s'adresse à tous les membres de la faculté, qu'ils soient étudiants, professeurs ou membres du personnel administratif.

SUIS-JE TENU DE SUIVRE LE CODE D'ÉTHIQUE ?

Oui, chacun de nous est tenu de connaître et de suivre le code d'éthique de la faculté. Toutefois, il est aussi de la responsabilité de chacun de connaître et de respecter les codes de conduite et de déontologie de l'Université de Montréal, de même que ceux régissant nos professions respectives.

QUE SE PASSE-T-IL SI J'ENFREINS LE CODE D'ÉTHIQUE ?

Une infraction au code d'éthique a un impact sur toute la communauté facultaire. En cas de doute ou de manquement, il est de votre devoir de vous y référer et de questionner les autorités compétentes.

